

2008 au DSE

Protocole d'accord sur la réforme policière: des propositions consensuelles pour améliorer la sécurité publique.

La cheffe du DSE a décidé d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative d'Artagnan ; elle en a saisi la Plateforme canton-communes. Cette démarche a été fructueuse puisqu'elle a abouti à la signature d'un protocole d'accord qui préserve l'autonomie communale tout en plaçant les policiers cantonaux et municipaux sous l'autorité du Commandant de la police cantonale.

Les communes aptes à assurer seules ou avec d'autres un service 24h/24, 365 jours/an obtiennent des compétences supplémentaires dans tous les domaines hormis les investigations judiciaires. Les autres communes confieront ces tâches à la police cantonale. Afin d'assurer une cohérence à la politique de sécurité de l'ensemble du canton, des organes de coordination, qui n'existent pas à l'heure actuelle, sont prévus. Il s'agit, d'une part, d'un organe stratégique, le Conseil Cantonal de Sécurité, présidé par la ou le chef du Département en charge de la sécurité et d'autre part, d'un organe opérationnel, la direction opérationnelle, réunissant le commandant de la police cantonale et deux chefs de police municipales. Pour supprimer la concurrence entre les corps, les statuts devront être harmonisés dans les 5 à 10 ans et unifiés à terme. Sur le plan financier, la neutralité des coûts est assurée entre le canton d'une part et l'ensemble des communes d'autre part.

Ce protocole d'accord a été largement accepté par l'UCV et l'ADCV ; il sera soumis au Conseil d'Etat en février 2009 puis au Grand Conseil.

Deux journées consacrées à la montée de la violence

La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro a organisé deux journées consacrées à la montée de la violence. La première journée s'est déroulée le 7 mars 2008 et a permis de poser un constat sur ce phénomène, d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique au niveau suisse. La seconde journée centrée sur les besoins vaudois a eu lieu le 6 octobre 2008. Elle a permis de dégager quatre projets où le canton pourrait agir rapidement : la coordination et le développement de la prévention; la vente d'alcool aux mineurs; les travaux d'intérêt général et l'accélération des traitements des dossiers.

Troisième correction du Rhône : mise en consultation du plan sectoriel

Conjointement avec les autorités valaisannes, le Conseil d'Etat a décidé la mise en consultation publique du 16 mai au 30 septembre 2008 du plan sectoriel « 3^e correction du Rhône ». Ce plan poursuit trois objectifs principaux : assurer une protection contre les crues et préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve; délimiter l'espace dévolu au Rhône et en définir l'inconstructibilité; fixer les règles de gestion territoriale pour les surfaces hors de cet espace Rhône conformément à la carte des dangers naturels. Le devis des travaux à réaliser sur plus de 30 ans dépendra de la variante retenue. Il pourrait atteindre, voire dépasser, les 200 millions pour le canton de Vaud.

Energies renouvelables dans le canton : le potentiel hydraulique et forestier offre de nouvelles perspectives

Après le « Potentiel éolien du canton de Vaud » publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique lié à

l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois est aujourd'hui établi. Ce cadastre fait un état des lieux de la situation actuelle et des perspectives futures qui montrent que ces ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements.

L'étude montre que la production potentielle encore réalisable, (235 GWh/an) correspond à 5% de la consommation vaudoise d'électricité, ce qui représente la consommation d'environ 50'000 ménages. Ce potentiel encore à exploiter est actuellement en cours d'étude ou de réalisation.

Concernant le bois, l'étude montre qu'en valorisant différemment cette source d'énergie par des changements de pratiques, le potentiel supplémentaire correspondrait alors à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage pour 50'000 logements. L'utilisation de toutes les ressources énergétiques mise en évidence permettrait une diminution des émissions de CO₂ de plus de 200'000 tonnes par année.

Première loi cantonale sur les parcs naturels

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil la première Loi vaudoise sur les parcs naturels. Elle définit les parcs naturels en se basant principalement sur le soutien aux projets de développement favorables à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Les projets doivent émaner d'initiatives locales ou régionales volontaires et la loi impose un accord des communes territoriales concernées.

Plusieurs régions du canton ont lancé des études pour réaliser des parcs : le Parc naturel régional Parc Jurassien Vaudois, le Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (VD-FR) et le Parc périurbain du Jorat

Les dossiers des parcs jurassien et Gruyère-Pays-d'Enhaut seront soumis à la Confédération début janvier 2009.

En bref encore....

- *Sécurité de proximité* : au 1er juillet 2008, 49 communes, dont la ville de Gland, avaient conclu un partenariat avec la Police cantonale en matière de sécurité. Elles financent quelque 56 gendarmes pour des tâches de proximité au profit de plus de 114'000 habitants dans toutes les régions du canton.

-

Violences domestiques : le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi cantonale d'application des récentes modifications du Code civil suisse concernant la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement. Les nouvelles dispositions fédérales permettent notamment l'expulsion immédiate du domicile commun de l'auteur-e de violence domestique et offrent ainsi une meilleure protection des victimes. La loi cantonale d'application détermine les autorités compétentes pour prononcer l'expulsion immédiate et fixe la procédure.

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec la commission de gestion; planification,...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Commissions
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant dispose d'une propre URH).

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DSE
- -Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- -SPEV, -CPEV, OAI, OAVS
- -Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- -CEP
- -Candidats internes
- -Candidats externes

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- -Exécution d'audits de sécurité
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Audits de surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Elaboration de concepts concrets de sécurité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation du DSE et du SG

Différents changements au niveau des chefs de service ont marqué l'organisation du Département de la sécurité et de l'environnement en 2008 :

- Nouveau chef au Service des automobiles et de la navigation (SAN), à partir du 1^{er} juillet, en la personne de M. Pascal Chatagny ;
- Départ du secrétaire général M. Eric Aellen, remplacé à partir de la mi-juillet par M. Denis Froidevaux, jusque-là chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ;
- Nomination de M. Laurent Husson au titre de chef ad intérim du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ;
- Départ du commandant de la Police cantonale, M. Eric Lehmann, en novembre 2008. La Police cantonale est depuis lors sous la responsabilité ad intérim de M. Francis Vuilleumier, jusque-là remplaçant du commandant.

Pour le Secrétariat général, nous relevons l'engagement de Mme Anne Dousse comme adjointe du secrétaire général et l'engagement à 50% de Mme Emmanuelle Seingre, juriste, suite au départ à la retraite de M. Pierre-Yves Perrin au 31.05.08.

Dans le cadre de l'établissement des cartes des dangers naturels, le Secrétariat général a par ailleurs engagé, pour une période déterminée de 4 ans, M. Christian Gerber en tant que géologue.

Dans le cadre de la réforme policière, 3 ETP ont été détachés de la Police cantonale et travaillent physiquement à la Place du Château spécifiquement sur ce projet (à propos duquel plus d'informations peuvent être trouvées sous la rubrique « synthèse départementale »).

Par ailleurs, notons que durant toute la première partie de l'année, avant l'arrivée du nouveau Chef du SAN, un appui important a été apporté au comité de direction ad interim. Le conflit avec les inspecteurs a généré de nombreuses séances ; une étude de pénibilité du travail est actuellement en cours de réalisation.

Chiens dangereux

Ce dossier relève du DSE depuis juillet 2007, date du changement de législature et de la réorganisation des services de l'administration, avec le transfert du Service vétérinaire du DEC au DSE et son rattachement au Laboratoire cantonal, devenu le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

La loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La mise en œuvre des dispositions relatives aux chiens dangereux ou potentiellement dangereux a donné lieu à de nombreuses décisions du Vétérinaire cantonal dont six ont occasionné des recours devant la Cheffe du Département. Une seule de ces procédures se poursuit actuellement devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Diverses autres questions pratiques et organisationnelles en lien avec la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation ont sollicité toute l'attention de la cheffe du département ainsi que du Secrétariat général.

Projets particuliers

« Etats Généraux sur la montée de la violence »

Au lendemain des émeutes de Beaulieu en septembre 2007, lors de la venue de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher au Comptoir suisse, la cheffe du DSE a annoncé son intention de réunir politiciens et spécialistes. Une première journée d'« Assises sur la montée de la violence » a ainsi eu lieu le 7 mars 2008 à l'UNIL, qui a permis de poser un constat sur ce phénomène, d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique.

Une deuxième journée a été mise sur pied, le 6 octobre, à laquelle quelque 30 participants issus des milieux politiques, du monde judiciaire, de la police, de l'administration cantonale et des autorités communales se sont retrouvés. Le but était de poursuivre la réflexion engagée et de chercher des pistes pour une action rapide dans le cadre des compétences cantonales. Suite à une consultation organisée en été 2008, quatre domaines dans le cadre desquels le canton pourrait agir rapidement ont été retenus et discutés au sein des groupes de travail :

1. Meilleure coordination des actions de prévention entre communes, canton et Confédération ;
2. Redéfinition des limites pour la vente d'alcool aux mineurs ;
3. Encouragement des travaux d'intérêt général ordonnés par les Municipalités avec l'idée de partager la responsabilité, de recréer le contrôle social, de refaire du syndic le chef du village ;
4. Nécessité d'accélérer le traitement des dossiers par la justice, sachant que le temps entre l'acte et la sanction est beaucoup trop long.

Ces pistes feront prochainement l'objet d'une analyse au sein du Conseil d'Etat pour déterminer leur faisabilité et le degré d'acceptation politique.

Dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels (cf. mesure 13 du programme de législature) a passé en phase opérationnelle avec l'engagement, au 1er juin 2008, de M. Christian Gerber, géologue, chef de projet. Les communes des Préalpes (district d'Aigle) sont déjà impliquées ; elles se sont regroupées par lot. En 2009, il est prévu de lancer les chantiers et de publier les cartes indicatives (préalables aux cartes de dangers naturels) réalisées par l'Université de Lausanne sur l'ensemble du canton.

Les acteurs concernés se trouvent principalement au DSE, ainsi qu'au sein d'autres départements (DEC, DINP, DFJC) et à l'ECA, raison pour laquelle la coordination est assurée par la déléguée à l'environnement (SG-DSE). Le DSE en fait une de ses priorités, car les subventions fédérales sont limitées à 2011.

Etude d'impact sur l'environnement

L'Ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) a été modifiée et sa nouvelle version est entrée en vigueur le 1er décembre 2008. Les principaux changements concernent le rehaussement de seuils d'assujettissement, notamment celui des parkings qui passe de 300 à 500 places. L'Ordonnance fédérale a également introduit une simplification de la procédure au niveau de l'enquête préliminaire, alors que le canton de Vaud pratique déjà cette simplification grâce à l'existence de la CIPE (Commission interdépartementale de la

protection de l'environnement). Les autres changements découlent de la modification préalable de la LPE (loi sur la protection de l'environnement) et la convention Espoo, sur les études d'impacts transfrontières.

Ces modifications légales (OEIE, LPE) nécessitent l'ouverture d'un chantier des règlements vaudois relatifs à l'étude d'impact sur l'environnement et la protection de l'environnement. Ce chantier sera mené par la déléguée à l'environnement, en collaboration étroite avec les membres de la CIPE issus du DSE, ainsi que du DEC.

Coordination RPT

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE (SFFN et SESA) concernés par les 9 conventions-programmes finalement conclues au mois d'août 2008 avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Par ailleurs, **plusieurs dossiers transversaux**, lancés à l'initiative d'autres départements/services de l'Etat, ont notablement occupé le SG. Il s'agit de :

Mise en œuvre de la Loi sur les participations de l'Etat de Vaud

En exécution des directives du DFIRE, le Secrétariat général a coordonné la démarche au sein du département, appuyant notamment les services dans l'établissement d'un inventaire des personnes morales auxquelles l'Etat participe (participations financières ou personnelles), de la liste des représentants de l'Etat au sein de l'organe de direction ou de l'Assemblée générale, et des délégations de compétences souhaitées.

Un appui a également été apporté aux Services dans le cadre de l'élaboration des avenants aux cahiers des charges et des lettres de missions des personnes concernées.

Application de la Loi sur les Subventions

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre le SG-DFIRE et les services du DSE dans le cadre de l'établissement du premier inventaire exhaustif des subventions, ainsi que pour l'identification des bases légales y relatives.

Il a en outre mis sur pied une commission chargée d'examiner les subventions et établi un premier rapport d'examen.

DECFO

L'année 2008 a été caractérisée par le projet de révision des classifications de fonctions publiques, DECFO. L'introduction de ce nouveau concept a nécessité un appui important aux services afin de bien expliquer la méthode. Les préavis de grève et l'établissement de tous les avenants aux contrats de travail ont engendré des surcharges de travail conséquentes.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général : www.vd.ch/dse

Un site internet a été créé concernant les dangers naturels :

<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Il complète celui relatif à la gestion intégrée des risques :

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement, voir :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faitières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations

105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- -Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Événements marquants, évolutions significatives

Garantir à la population une réponse sécuritaire performante et équitable

Euro 2008

L'organisation de cet événement a nécessité la mise sur pied du plus grand dispositif de sécurité jamais vu en Suisse. La solidarité et la collaboration internationales et intercantionales ont marqué cette manifestation qui s'est déroulée sous des auspices festifs.

Pour le Canton de Vaud et à cause d'une mobilisation durant plus d'un mois, la Police cantonale a mis en place un plan de renonciation à certaines tâches (fermeture partielle ou totale de postes de Gendarmerie, report du traitement des réquisitions, etc.) en vue de faire face aux risques spécifiques liés à l'évènement (maintien de l'ordre, protection de personnalité, etc.).

Les missions prioritaires de sécurité ont été cependant garanties grâce à la coopération et à l'engagement de tous les collaborateurs des polices municipales et cantonale.

Gestion et coordination opérationnelle du personnel de la Police cantonale

La problématique des heures supplémentaires récurrentes de la Police cantonale (PolCant), en particulier de la Gendarmerie, fait l'objet d'interventions régulières de députés. Dans le but de clarifier cet état de fait et sur la base de l'ancien système de décompte des heures (Planipol), la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH), composée de Mme Lyon et de MM. Broulis et Rochat (ancien Chef du DSE), a mandaté l'Unité de Conseil et d'Appui (UCA), le 4 octobre 2006, pour réaliser un audit du système de planification et de contrôle des engagements.

Dans son rapport final, l'UCA a émis différentes propositions en mai 2007. Comme mesure préliminaire, un logiciel de gestion et de planification horaire (Gescopp) a été acquis et déployé ce printemps auprès de l'ensemble des collaborateurs afin qu'il soit fonctionnel pour les engagements de l'Euro 08. Cet outil permet tant au personnel qu'aux responsables de connaître en temps réel l'état de la balance horaire de chacun et, au besoin, de prendre rapidement les mesures d'allègement nécessaires. La mise en place de cette application donne enfin une vision précise et globale des heures d'engagement de la PolCant par personne et à tous les échelons (unité, brigade, section, division, corps, etc.), y compris pour les opérations particulières.

Polycom

En 2001, la Confédération a décidé d'un système unifié de transmission radio pour toutes les instances de sécurité et de sauvetage des cantons (police, protection civile, etc.). Le Canton de Vaud s'est lancé dans cette démarche dès 2002 sachant que plus de 65 sites devaient être équipés pour assurer la couverture des communications sur l'ensemble du territoire vaudois. Le déploiement de l'infrastructure du réseau, sous la responsabilité de la PolCant, s'est fait progressivement avec une mise en service définitive au 1er juin 2008.

Des difficultés multiples ont dû être résolues (procédure d'obtention des permis de construire, modification des installations radios dans les véhicules, optimisation des transferts d'appel entre les différentes antennes, etc.) afin d'assurer le fonctionnement de Polycom. Ce système offre toutefois de multiples avantages tels que la souplesse dans la communication opérationnelle entre les partenaires, une sécurité renforcée (confidentialité et disponibilité) ainsi que des évolutions de nouvelles fonctionnalités (géolocalisation, transmission de données, etc.) et

l'intégration de partenaires supplémentaires. Actuellement, le système donne satisfaction aux partenaires cantonaux (SSCM, SR) et communaux (polices municipales) ayant choisi Polycom. Une phase d'optimisation est prévue d'ici fin 2009.

Violences domestiques

La mise en vigueur de la procédure d'expulsion du logement de l'auteur de violences domestiques a débuté le 25 novembre 2008. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2008, 9 expulsions immédiates ont été prononcées sur la base de l'instruction de police judiciaire idoine. Ces interventions délicates nécessitent la présence d'au moins 2 policier-ère-s durant plus de 4 heures en moyenne. Lors de l'analyse des incidences de cette mesure, une prévision de 70 expulsions par an a été effectuée. Même si le nombre d'expulsions sur 1 mois est supérieur à cette cible, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions définitives.

Lutte contre la prostitution

Un contrôle systématique et centralisé des salons de massage, mené au cours de l'automne, en vue d'obtenir un état de situation concret, a débouché sur l'interpellation de 468 personnes. Sur celles-ci, 111 prostitué-e-s ont été dénoncés pour infraction à la LEtr et 34 patrons de salons de massages au titre de la LPros.

Douze personnes en 3^{ème} infraction à la LEtr ont été renvoyées sans délai dans leur pays d'origine. Auparavant, cette mesure n'avait jamais été mise en oeuvre. Son effet régulateur a pu être mesuré immédiatement et plaide en faveur du renouvellement des refoulements immédiats, sans acharnement et suite à une mise en évidence de situations illégales.

Le développement d'une plate-forme commune entre la Police du commerce et la Police cantonale permet de mieux gérer les informations collectées sur le contrôle des salons de massage et de la prostitution en général et d'assurer de manière permanente une vision fiable de ce phénomène.

Projets particuliers

Harmonisation des procédures et des pratiques en vue de renforcer les partenariats

Centrale vaudoise d'urgences

Dans le but de rechercher des synergies potentielles entre les centrales d'urgences actuelles du Canton de Vaud (Police cantonale 117, Police municipale de Lausanne 117, Centre de traitement des alarmes 118 et Urgences-Santé 144), une étude préliminaire a été lancée, fin 2008, pour analyser et évaluer différentes variantes de collaboration, en fonction notamment des contraintes politiques, financières, opérationnelles et stratégiques.

Il est attendu que les résultats de cette étude préliminaire aboutissent à la recommandation de 1 ou 2 variante(s) répondant aux contraintes et aux besoins qualitatifs des prestations actuelles et futures des centrales d'urgences dans la perspective d'en faire un instrument clé du système sécuritaire vaudois.

Collaboration avec le Corps des gardes-frontière et de la Gendarmerie nationale française

Se fondant sur les Accords de Berne, 46 patrouilles transfrontalières ont été effectuées en 2008, en particulier à la Vallée de Joux en raison d'une vague de cambriolages touchant le tissu économique local (horlogerie). Ces interventions sont planifiées par les officiers de la Police cantonale et de la Gendarmerie nationale française sur la base d'objectifs communs (délinquance générale, circulation, contrôle de personnes, etc.). Ensuite, des patrouilles mixtes, constituées d'un gendarme vaudois et d'un français, sont engagés alternativement sur sol français et suisse.

Dans les zones frontalières, 17 engagements ont été réalisés avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr), également avec des équipes mixtes. Les contrôles portent sur un large spectre (contrôles marchandises, d'identité, circulation, signalement, interdiction d'entrée, etc.). Ceci a l'avantage de permettre de traiter immédiatement tous les types de délits en tenant compte des compétences propres à chaque corps.

Concept global de formation

Le renforcement des coopérations policières au niveau intercantonal, fédéral, voire international (Europol, Interpol) implique une formation semblable des policier-ère-s devant se poursuivre au-delà de la formation initiale du Brevet fédéral de policier-ère I mise en place en 2003. Par conséquent, la Conférence des chefs de départements justice et police (CCDJP) a décidé de lancer un deuxième niveau de formation (Diplôme fédéral) et la création d'une formation d'assistant de la sécurité (expérience pilote à NE).

Au niveau de l'Académie de police de Savatan, un accord entre la Confédération et les cantons de Vaud et Valais a été signé à fin 2008. Elle définit les règles de collaboration (gestion, infrastructures et prestations) entre les partenaires jusqu'en 2014.

Concordat romand

Au niveau de la Conférence latine des départements de justice et police (CLDJP), face au constat qu'il devient difficile pour chacune des polices cantonales romandes de disposer de son propre groupe de tireurs d'élite en raison des coûts de formation et du manque d'engagements réels, un concept relatif à une unité concordataire de tireurs d'élite (TERO) a été adopté le 24 septembre 2007. Ainsi, la Police cantonale genevoise forme, entraîne et

assure la disponibilité d'un groupe de tireurs d'élite aux membres du concordat romand, dès le 1^{er} janvier 2008.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- "*Surveillance mutuelle des habitations*"
- "*Attention aux cambrioleurs du crépuscule*"

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations

107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- -Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- -Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- -Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- -Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- -Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Usagers
- Cour de droit administratif et public

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

Depuis le 1er juillet 2008, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a un nouveau chef de service en la personne de M. Pascal Chatagny.

Au cours des six premiers mois de son mandat, le nouveau chef de service a rencontré tous les collaborateurs du SAN dans le but d'ouvrir le dialogue et instaurer un climat de confiance. Pour se familiariser avec les différentes activités effectuées au SAN, il a également accompagné certaines personnes dans l'accomplissement de leur travail journalier. L'aspect clientèle et les partenaires ont aussi été abordés au travers de plusieurs rencontres et discussions.

Afin de répondre au mieux aux attentes et de garantir des prestations de qualité, l'organisation du Service a fait l'objet d'une analyse détaillée et, dans le courant de l'automne, des modifications ont été présentées à la Cheffe de Département qui les a acceptées. Les pistes de développement et les priorités pour les mois à venir ont aussi fait l'objet de discussion et servent maintenant de fil conducteur à tout le Service. Il s'agit de :

- offrir un service à la clientèle de haute qualité et développer de nouveaux produits
- intégrer le personnel dans le processus d'amélioration
- communiquer de manière ouverte et franche
- contribuer à la formation des apprentis en mettant sur pied une structure adéquate

Pour ce faire, différents programmes et projets ont été initiés et les premiers résultats positifs se font sentir.

Le 11 novembre 2008, tous les rendez-vous d'examens théoriques et pratiques ainsi que les contrôles techniques ont dû être annulés en raison de la grève des inspecteurs. Les bureaux administratifs sont quant à eux restés ouverts.

Le SAN a fait l'objet de plusieurs interpellations parlementaires à savoir :

(08/INT/055) Interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts concernant la formation des jeunes conducteurs en deux phases. Le Conseil d'Etat a répondu dans le courant du 2ème semestre 2008.

(08/INT/063) Interpellation Jean-François Cachin et consorts concernant les véhicules rail-route du M2. Le Conseil d'Etat a répondu dans le courant du 2ème semestre 2008.

(08/POS/071) Postulat Michel Cornut et consorts demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la politique cantonale en matière de service public des automobiles. Une commission du Grand Conseil a été nommée pour examiner cet objet. Elle s'est réunie le 3 novembre 2008. La commission propose d'accepter le postulat.

(08/INT/153) Interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés. Cette interpellation ayant été déposée à la fin de l'année 2008, le Conseil d'Etat rendra réponse dans le courant du 1er trimestre 2009.

Projets particuliers

Organisation

Suite à l'arrivée du nouveau chef de service, l'organisation du SAN a été revue et sa nouvelle structure sera opérationnelle dans le courant du 1er trimestre 2009.

Codex - Mise en oeuvre de la Loi sur la procédure administrative

Dans le courant de l'année 2008, le SAN a défini un processus pour la mise en oeuvre dès le 1er janvier 2009 de la réclamation en ce qui concerne les décisions relatives au droit de conduire.

Mise en place d'un système d'assurance qualité (asa-SAQ) pour le contrôle technique des véhicules

Afin de satisfaire à l'Ordonnance fédérale sur les exigences techniques sur les véhicules (OETV), le SAN a commencé la mise en place du système d'assurance qualité élaboré par l'Association suisse des services des automobiles (asa) et validé par l'Office fédéral des routes (OFROU). La mise en oeuvre s'effectuera en 2009.

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.vd.ch/san>. Tous les documents et formulaires nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage les usagers à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible pour les usagers de modifier leur rendez-vous d'examens techniques, pratiques ou théoriques via internet. Toutes les précisions concernant les diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2008 :

- 211 personnes,
- 160'207 contrôles techniques véhicules,
- 3'291 contrôles techniques bateaux,
- 15'781 examens théoriques,
- 17'057 examens pratiques,
- 52'576 permis en format carte de crédit,
- 5'025 autorisations spéciales,
- 6'981 avertissements,
- 9'277 retraits de permis,
- 469'278 conducteurs,
- 482'188 véhicules,
- 15'999 bateaux.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Groupes de prestations

109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations

109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne

- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations

109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)

- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Événements marquants, évolutions significatives

Le départ du chef du SSCM pour la direction du secrétariat général du Département de la sécurité et de l'environnement a ponctué la vie du SSCM en 2008. M. Laurent Husson en a repris la direction ad interim.

Sur les 42 projets développés en 2008, 15 sont terminés.

Division de la protection de la population

La formation de l'EMCC et la collaboration avec l'armée

Plus de 50 participants ont suivi des cours de résolution de problèmes et des bases de travail en état-major.

3 membres ont participé à l'exercice « MIKADO UNO » pour exercer la Région territoriale 1 sur le thème d'un engagement subsidiaire dans le cadre d'opérations de sûreté sectorielle.

Le perfectionnement des conducteurs de chien catastrophe

Organisé par la division, un cours technique a réuni 11 conducteurs de chien de catastrophe (membres de REDOG VD-FR-NE).

L'exercice « GVA 08 »

Un exercice d'état-major sur le thème « accident d'avion » en terrain difficile, a permis de tester l'EMCC et les partenaires, d'évaluer les structures et les processus de fonctionnement, d'examiner les mesures de coordination planifiées relatives à un accident d'avion.

La vaccination contre la rougeole

A la demande du Service de la santé publique (SSP), le SSCM l'a appuyé dans la vaccination scolaire de rattrapage.

L'approvisionnement économique du pays

4 séances ont permis d'informer les communes, sur l'incidence pour elles, de la nouvelle politique fédérale en matière d'approvisionnement économique.

L'analyse des dangers et risques

Le classeur contenant l'analyse des 31 dangers et risques a été édité en vue d'être distribué aux autorités politiques, aux communes et aux organisations de sauvetage concernées.

Les plans de coordination pour l'intervention

Basé sur l'Analyse des dangers et des risques, ces plans vont permettre de structurer les premières heures d'une intervention de grande ampleur pour les thèmes identifiés. Ils sont élaborés avec les partenaires du Comité directeur ORCA et les services spécialisés.

Division Opérations

EURO 2008

L'EURO 2008 a impliqué, dans la durée, le SSCM et des Organisations régionales de protection civile. Les activités planifiées ont impliqué plus de 1'700 personnes.

Division Logistique et musée

L'Arsenal et le Centre logistique sécuritaire vaudois (CLSV)

La Base logistique de l'armée a renouvelé son contrat de prestations avec notre canton pour un montant de 1,56 mio de francs couvrant les salaires.

La division a développé un concept de maintenance et de stockage au profit des services sécuritaires vaudois.

Le Musée militaire vaudois

Après des travaux de rénovation et de restauration, la salle d'armes est de nouveau ouverte au public. Le Patrimoine historique vaudois pourra ainsi être mieux mis en valeur.

Division aide à la conduite

La Division a élaboré le calendrier de conservation avec ses modalités de mise en œuvre. Les objectifs étaient d'obtenir une première estimation du volume actuel et futur des documents d'opération, de gestion et des papiers de corbeille par division, à rassembler et à compléter les règles de conservation, à créer un aide-mémoire pour la gestion des papiers de corbeille et, finalement, à établir le calendrier de conservation.

Division administration militaire

La Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1 pour se faire une idée réaliste des métiers et du quotidien d'une formation d'infanterie. Elle a aussi rencontré les officiers de carrière domiciliés ou travaillant en terre vaudoise pour les remercier de leur engagement.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Projets particuliers

La fusion de la division administration militaire et de la division logistique sur le site de Morges

Le crédit d'étude ayant été accepté, le projet réunissant la division administration militaire et la division logistique sur le site de Morges dans les locaux de l'Arsenal se poursuit.

A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficente)

Le projet AGILE vivait sa deuxième année d'existence. Durant cette année, son futur découpage a été arrêté en dix régions indépendantes calquées, sauf une exception, sur les districts. Un regroupement en cinq zones permet la montée en puissance en cas d'événement important. Quatre groupes de travail ont œuvré pour proposer les bases de la Protection civile 2010 dans les domaines des prestations, de l'organisation, du financement et de la formation.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations

111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations

111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations

111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Événements marquants, évolutions significatives

1. Economie hydraulique, lacs et cours d'eau

Modification de la LvPDP

Le Grand Conseil a modifié la *Loi vaudoise sur la police des eaux dépendant du domaine public*, instaurant la notion nouvelle d'espace cours d'eau inconstructible, ce qui améliorera à terme les conditions écologiques des rives et la protection des biens contre les crues. L'obligation d'établir les cartes des dangers et la clarification du régime des autorisations de travaux en bordure des lacs et cours d'eau permettront une gestion plus efficace des interventions.

Réponse au postulat Olivier Epars visant à financer la renaturation

Le SESA a proposé un rapport complet au Conseil d'Etat visant à répondre au postulat Epars. Ce rapport identifie des déficits dans une centaine de cours d'eau cantonaux devant faire l'objet d'une renaturation. Des pistes de financement sont également proposées (en lien avec le SFFN).

3ème correction du Rhône

Le projet de 3ème correction du Rhône a été mis en consultation publique, en concertation avec le canton du Valais. Les remarques reçues feront l'objet d'une synthèse et seront intégrées au projet, en vue de définir une variante définitive permettant de sécuriser la plaine contre les crues extrêmes, en donnant plus d'espace au Rhône. La documentation y relative est consultable à l'adresse: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/la-3eme-correction-du-rhone/>

Développement des énergies renouvelables

Une trentaine de demandes de nouvelles concessions hydroélectriques ou de renouvellement ont été traitées. Parmi les plus importantes figurent l'Hongrin (doublement de la puissance de l'usine de Veytaux), le Rhône (turbinage des eaux à Bex-Massongex), La Sarine (création d'une usine à Rossinière) [en lien avec le SEVEN].

Dangers naturels

Travaux de sécurisation sur l'Eau Froide, le Torrent d'Yvorne et la Tinière, avec amélioration de la protection des agglomérations de Roche, Yvorne et Villeneuve respectivement.

2. Laboratoire et assainissement

Nouvelle station d'épuration industrielle

Des discussions intenses ont eu lieu en vue de la conception selon "l'état de la technique" de la nouvelle STEP industrielle Merck-Serono à Corsier-sur-Vevey. Coordination des intervenants et de la notice d'impact sur

l'environnement (NIE), réponse à une interpellation y relative.

Lutte contre les micropolluants

Dépôt d'un EMPD accordant un crédit au Conseil d'Etat en vue du financement d'actions destinées à lutter contre les micropolluants. Il fait suite au postulat Epars et consorts intitulé "*Pour que l'eau ne devienne pas le poison du siècle et pour commencer d'en finir avec le tout à l'égout*".

3. Eaux souterraines

Pompes à chaleur

L'augmentation des demandes d'autorisation d'implantation de pompes à chaleur géothermiques se poursuit (1442 en 2007, 1654 en 2008), liée en particulier aux cours élevés du pétrole durant l'année 2008.

Révision des cartes des secteurs de protection des eaux souterraines

La révision des dites cartes, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) est en bonne voie, après plusieurs années de développement d'une méthodologie. Un premier lot de 5 cartes à l'échelle 1:25'000 approuvées par le Conseil d'Etat pourra être publié durant le 1er semestre 2009.

Lutte contre les substances chimiques d'origine agricole dans les eaux de distribution selon l'art 62a LEaux

Le canton de Vaud poursuit 8 projets visant à réduire les nitrates d'origine agricole dans les eaux potables de différentes communes, en collaboration avec la Confédération, sur un total de 24 projets similaires en Suisse. Il supervise aussi le projet pilote "62a Boiron de Morges", visant à réduire les apports de produits phytosanitaires dans les rivières.

4. Gestion des déchets

Plan de gestion des déchets (PGD)

Trois chapitres du PGD ont été révisés, notamment suite à l'interdiction d'épandage des boues d'épuration en agriculture. Cette révision a fait l'objet d'une large consultation. Des axes majeurs de la gestion cantonale des déchets ont été nouvellement introduits, avec en outre une description actualisée de 6 projets de décharges contrôlées en cours dans le canton.

Energies renouvelables à partir de déchets

Une collaboration plus étroite a été mise sur pied avec le SEVEN et le SDT, en vue de promouvoir des projets de bio-méthanisation de déchets végétaux.

Financement de la gestion des déchets

En 2008, 22 nouvelles communes ont introduit une taxe destinée à financer l'élimination de leurs déchets, portant à 224 le nombre de communes appliquant une telle mesure dans le canton. 14 ont opté pour une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets (taxe au sac ou au poids), 10 pour une taxe forfaitaire par habitant ou par ménage, alors que 2 ont renoncé à une taxe non conforme au droit fédéral.

Une motion déposée par le député A. Bally, ainsi que des interventions de communes et d'organismes intercommunaux de la région de Lausanne, demandent de compléter la loi sur la gestion des déchets par des dispositions visant à harmoniser les modes de financement communaux. La suite donnée à ces interventions, avec l'éventuel réexamen de la loi, dépendra notamment du résultat du passage de la motion devant le Grand Conseil.

Recherche de sites de décharges

Six sites de décharges contrôlées ont été inventoriées dans le PDCn et le PGD (Eysins, Method, Crissier, Forel-Lavaux, Saanen-Rougemont et Bofflens) et sont en cours de procédure d'affectation ou de permis de construire. Ils subissent pour la plupart de fortes oppositions locales.

Fiscalité écologique

L'examen de l'opportunité de l'introduction d'une taxe sur l'utilisation du gravier favorable à l'utilisation accrue des matériaux recyclés, notamment pour financer les infrastructures de transport ferroviaire, se poursuit selon le programme établi (aboutissement de la réflexion début 2009).

5. Sites contaminés

La mise en application de la Loi cantonale sur l'assainissement des sites pollués contribue désormais à financer des assainissements réalisés par les communes, au côté d'aides fédérales. Deux recours remettant en cause la constitutionnalité de la taxe sur la mise en décharge ont été déposés auprès de la CDAP et sont en cours d'examen.

6. Protection des sols

De trop nombreux constats de mauvaise reconstitution de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené le SESA à reprendre et adapter sa directive ad hoc, dont une nouvelle version sera publiée en 2009. Cette directive cadrera mieux aux conditions de travail propices à une bonne préservation de la fertilité des sols.

7. Carrières et gravières

Projets d'extraction

Le SESA a publié une recommandation facilitant les démarches de développement de projets de carrières et gravières, en collaboration avec l'association professionnelle des exploitants. Plusieurs démarches participatives en ont résulté. Elles ont permis à quatre nouveaux projets de sites d'extraction de mieux tenir compte de l'avis des populations concernées.

Transport multimodal des matériaux minéraux (graviers) et dépôts d'excavation

Trois des projets évoqués ci-dessus, élaborés sous l'égide du BAM-MBC (Pied du Jura), intègrent dans la mesure du possible une part de transport ferroviaire, dans le but de réduire les nuisances liées au transport routier. Plusieurs projets de dépôts pour matériaux d'excavation ont été engagés selon une méthodologie participative similaire, dans les régions déficitaires (La Côte et centre du canton notamment).

Ce processus s'inscrit dans la politique définie par le Conseil d'Etat dans le programme de gestion des carrières et répond en même temps aux préoccupations exprimées dans deux interpellations parlementaires.

Projets particuliers

1. Economie hydraulique, lacs et cours d'eau

Etablissement d'un plan d'alarme Rhône au droit de la zone industrielle d'Aigle et d'Ollon

Le SESA a finalisé un plan d'alarme et d'intervention en cas de crue importante du Rhône. Les procédures définies permettront de bloquer les accès à la z.i. d'Aigle et d'Ollon, voire d'évacuer de la zone inondable les personnes en danger, en cas de montée importante du niveau des eaux (en liaison avec SSCM, Polcant et ECA).

Stabilisation du glissement de la Frasse

La Frasse (au Sépey) est un des plus importants glissements des Alpes. Dans le but de le stabiliser définitivement, une galerie (diamètre 5 mètres) a été entièrement forée sur une distance de 715 mètres. Le budget (env. CHF 7 millions) a été respecté grâce à des conditions géologiques favorables doublées d'un travail efficace du bureau et de l'entreprise mandatés. Les travaux visant à drainer la masse en glissement (forages verticaux) ont débuté et seront achevés en 2009.

2. Laboratoire et assainissement

Lutte contre les micropolluants

L'omniprésence de micropolluants dans les eaux destinées à la boisson (substances chimiques en traces provenant des activités humaines) préoccupe les autorités. Le canton participe avec la Ville de Lausanne et la Confédération à des essais pilote destinés à retirer ces substances des eaux usées épurées. Des essais ont lieu à la STEP de Lausanne-Vidy ; ils évaluent l'efficacité de diverses techniques (charbon actif, ozone, filtration membranaire, etc.).

Le règlement sur la vidange des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles (RIEUU) a été complètement réécrit. Il entrera en vigueur au début 2009.

3. Gestion des déchets

Guide des déchets de chantier

Un guide sur la gestion des déchets de chantier (ils représentent plus des 2/3 de la quantité totale des déchets), destiné à sensibiliser les milieux de la construction, a été élaboré et diffusé conjointement avec la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs. Plusieurs conférences données en appui à cette démarche ont rassemblé de nombreuses entreprises.

Subvention à l'usine d'incinération de TRIDEL à Lausanne

Le subventionnement de TRIDEL a été bouclé et examiné par le CCF. Ce service conclut à une bonne utilisation

des fonds publics. Les comptes de l'usine seront suivis d'année en année, conformément à la Loi cantonale sur les subventions.

4. Sites contaminés

Assainissement de la gravière de Bioley-Orjulaz

La gravière de Bioley-Orjulaz était un ancien site contaminé. Elle a été assainie pour un montant de CHF 7.5 mios, payés conjointement par le canton et la Confédération. Plus de 1000 fûts de goudrons toxiques ont été extraits du sous-sol. Ces fûts menaçaient une source d'eau potable importante. Ces travaux ont permis de sécuriser un des sites pollués les plus importants du canton.

Projets d'assainissement d'anciennes décharges

Trois projets d'assainissement d'anciens sites de décharge (Trélex, Penthaz et Noville) sont arrivés à maturité. Les travaux débuteront entre 2009 et 2010, conformément au programme développé dans l'EMPL sur l'assainissement des sites pollués.

5. Carrières et gravières

Poursuite de l'activité des carrières d'Arvel

Suite à un arrêt du TF, la justification du projet d'extension des carrières d'Arvel comme contributrices à l'approvisionnement stratégique national en roches dures a pu être démontrée par l'OFEV et l'ODT, permettant le redémarrage des démarches administratives.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- . Direction du service
- . Organisation administrative
- . Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- . Support RH
- . Support financier et comptable
- . Support juridique
- . Support logistique et informatique
- . Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- . Collaborateurs du service
- . Secrétariat général
- . Services transversaux
- . Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, ...)

Événements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le service a achevé son projet de réorganisation régionale et proposera en 2009 à la cheffe du département, puis au Conseil d'Etat, un modèle d'organisation de ses activités territoriales basées sur un découpage en 4 régions respectant largement le découpage du canton en districts. Cette réorganisation concernera notamment la division de l'Inspection cantonale des forêts, avec une organisation territoriale favorisant la coopération régionale des arrondissements forestiers, dont la base légale sera proposée dans le cadre de la révision de la loi forestière vaudoise annoncée pour 2009 également.

Conventions-programmes

Suite à la signature des conventions-programmes entre le Conseil d'Etat et la Confédération (OFEV) en août 2008, soit avec près d'une année de retard, la mise en œuvre, au niveau vaudois, est également entachée de retard. Cette situation perturbe les relations avec les communes dans un certain nombre de domaines, en particulier dans le domaine des forêts. Sur les 11 conventions-programmes signées, 7 concernent le service des forêts, de la faune et de la nature. Ces conventions prévoient l'achat de prestations par la Confédération. Le canton est chargé de fournir ces prestations soit en effectuant lui-même les travaux, soit en déléguant ces derniers à des partenaires, notamment les communes propriétaires de forêts.

- Ouvrages de protection,
- Forêts protectrices,
- Biodiversité en forêt,
- Economie forestière,
- Sites de protection des oiseaux et de la faune sauvage,
- Nature et paysage,
- Sensibilisation du public dans le domaine de la nature et du paysage.

En automne 2008, le Service des forêts, de la faune et de la nature a annoncé aux communes, par l'intermédiaire des inspecteurs des forêts d'arrondissements et des gardes forestiers, la répartition des enveloppes financières à disposition pour le domaine des forêts, par région (arrondissements, triages ou communes) et domaines d'activités (forêts de protection, économie forestière et biodiversité en forêt).

Les décisions de subventionnement pour la gestion durable des forêts protectrices ont été publiées dans le courant de l'automne 2008 dans la Feuille des Avis Officiels. Ces décisions mentionnent le taux de subvention applicable aux communes, ainsi que les conditions d'octroi (respect des normes de la sécurité au travail, des marchés publics, de la législation sur la protection de la nature). Les décisions concernant l'économie forestière (soins aux jeunes peuplements) seront publiées au plus tard fin janvier 2009. Avec cette publication et sous réserve des disponibilités budgétaires, les deux tiers de l'enveloppe financière fédérale et cantonale pour la période 2008 – 2011 seront formellement engagés.

Plan de protection Venoge

Sous la conduite de Madame la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le service des eaux, sols et assainissement et le service du développement territorial, la conduite de la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Venoge. La première série de mesures financées par les crédits accordés par le Grand Conseil en 2003 s'est achevée en 2008, les derniers décomptes financiers étant prévus pour 2009. Dans le cadre de cette activité, un deuxième EMPD destiné à assurer le financement d'un deuxième train de mesures a été rédigé et sera soumis au Grand Conseil en 2009.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Les dispositions légales de mise en œuvre du rapport du Conseil d'Etat sur la politique forestière vaudoise (2006) ont été intégrées dans le projet de révision de la loi forestière vaudoise et de son règlement d'application, dont les textes ont été préparés par le service en 2008. La mise en consultation publique de ce texte, puis son adoption par le Conseil d'Etat et son examen par le Grand Conseil sont prévus en 2009.

Conservation des forêts

En 2008, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section de conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 733 dossiers ou demandes, soit un nombre en légère diminution de 3% par rapport à l'année 2007. Ce léger tassement est à mettre au compte du regroupement de certaines autorisations de manifestations en forêt où, suite à une mesure "DEFI", le service a introduit la notion d'autorisation pluriannuelle.

Formation professionnelle

La rénovation du bâtiment du Centre de formation professionnelle forestière a été achevée. En outre, le Centre a fêté ses 30 ans durant l'été 2008. La fréquentation du centre par les apprentis demeure élevée avec près de 140 apprentis inscrits en 2008.

Neiges lourdes

De fortes chutes de neige sont tombées le 31 décembre sur le canton de Vaud et plus précisément sur le Gros de Vaud et le Nord vaudois. Ces neiges lourdes ont entraîné de nombreuses coupures de courant et des dégâts aux forêts. Le service a recommandé, par communiqué de presse, la plus grande prudence et d'éviter de pénétrer en forêt, en particulier le long de l'arc jurassien entre 600 et 1'000 m d'altitude.

Conservation de la faune

Afin d'adapter les dispositions fédérales du "Plan loup" aux spécificités des montagnes vaudoises, un groupe de coordination comprenant des représentants des milieux agricoles, des organismes de protection de la nature, des éleveurs et des scientifiques a été constitué par Madame la cheffe du département.

La première tâche de ce groupe a été de répondre au postulat de Madame la députée Anne Décosterd demandant que la problématique du loup soit intégrée à la loi cantonale sur la faune et à la résolution de Monsieur le député Albert Chapalay sollicitant davantage de compétences de gestion tant cantonales que fédérales. A plus long terme, ce groupe a également pour mission de favoriser l'information et d'élaborer une stratégie cantonale de gestion des grands carnivores pour réduire les problèmes pouvant survenir entre les activités humaines et la présence du loup et du lynx.

Des contacts rapprochés ont notamment été établis avec le Comité cantonal et les Présidents de la Diana vaudoise et de Pro Natura Vaud afin de rétablir un climat de confiance suite aux tensions apparues dans le cadre de la gestion du lynx dans le canton de Vaud. Pour clarifier la situation, des plans de communication ont été établis et

validés par le département sur le thème des grands carnivores et de leur gestion.

Inspection de la pêche

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux et par la mise en œuvre d'une formation obligatoire pour obtenir le permis de pêche (attestation de compétence SaNa), conformément à la nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Monsieur Frédéric Hofmann a pris ses fonctions en qualité d'inspecteur cantonal de la pêche au 1^{er} novembre 2008, en remplacement de Madame Cécilia Moresi.

La Convention de collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) a été résiliée pour le 1^{er} janvier 2009. L'inspection de la pêche, en collaboration avec la SVPR, a entrepris l'élaboration de la nouvelle convention cadre de subventionnement, qui sera signée par les parties concernées au début 2009.

Le mois de décembre 2008 a été marqué par l'interdiction de commercialisation des ombles chevaliers de grande taille dans le Léman. Cette décision a été communiquée par les chimistes cantonaux des cantons de Vaud, Valais et Genève.

Conservation de la nature

En 2008, le Centre de la Conservation de la faune et de la nature a traité 2156 dossiers (non compris les autorisations spéciales pour les travaux de minime importance dans les cours d'eau).

Les activités de la Conservation de la nature ont été particulièrement marquées par

- la formation des employés communaux et des collaborateurs de l'Etat de Vaud sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (néophytes) et sur une sensibilisation du public à ces espèces (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").
- la finalisation de la législation d'application sur les parcs naturels d'importance nationale et le soutien aux projets de parcs (projets de parc naturel régional "Parc jurassien vaudois" et de parc naturel "Gruyère Pays-d'Enhaut" et démarrage des études pour un parc périurbain du Jorat)
- la modification de la Loi sur la protection de la nature, des monuments naturels et des sites, notamment pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

Projets particuliers

Direction du service

La direction du service s'est plus particulièrement engagée dans l'accompagnement de la constitution volontaire de groupements forestiers, conformément aux dispositions prévues par la révision de la loi forestière vaudoise adoptée fin 2006. A fin 2008, plus de 150 communes vaudoises ont rejoint l'un des 18 groupements forestiers dont les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2008 ou dont les statuts sont en voie d'approbation formelle.

Inspection cantonale des forêts

Programme de législation

Mesure No 11 - Développer les énergies renouvelables

Etude des ressources en bois => Le Service a mené une étude sur les ressources en bois énergie disponibles dans le canton de Vaud dans le cadre du projet BoisEau conduit conjointement avec le Service de l'environnement et de l'énergie et le Service des eaux, sols et assainissement. Cette étude, publiée le 18 décembre 2008, montre que les quantités supplémentaires de bois énergie exploitables dans les forêts vaudoises correspondraient à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage de près de 50'000 logements (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/boiseau/>

Mesure No 13 - Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

Gestion durable des forêts de protection => Afin d'accompagner les mesures de gestion des forêts protectrices conduites par les propriétaires forestiers du canton de Vaud, le service des forêts, de la faune et de la nature a organisé 4 journées de perfectionnement à Vallorbe, les 23, 24 et 25 juin ainsi que le 17 septembre 2008. Ces journées ont rassemblé plus de 100 forestiers sous la conduite de spécialistes issus de la Confédération, de la recherche, des cantons voisins et de la France (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/canton-communes/fichiers-pdf/canton-communes_no_10.pdf

Projet AveniBois

Le service a soutenu le projet AveniBois et a accompagné sa présentation à la délégation à l'économie du Conseil d'Etat en 2008. Le projet, porté par l'association AveniBOIS, vise la valorisation du bois feuillu de Suisse occidentale, dont la croissance annuelle représente un volume de sciage de 190'000m³, actuellement sous-exploité ou exporté sous forme de grumes. Dans ce but, il promeut la création d'un lignopôle à même de traiter 160'000 m³ de grumes par an. Celui-ci se compose d'une grande scierie et d'entreprises de deuxième transformation qui utilisent le bois scié. Il s'intéresse également à la valorisation sur place des sous-produits, sous forme d'énergie ou de matériaux, ainsi qu'à la mise en place d'une structure technique de recherche et développement à disposition des instituts de recherche. Il s'agit d'une perspective durable et à long terme, qui apportera des emplois dans les secteurs primaire et secondaire, selon les principes de l'écologie industrielle. Le Conseil d'Etat examinera les modalités formelles de son soutien à ce projet en 2009.

Conservation des forêts

Au titre des dossiers particuliers, la section de conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont collaboré de manière étroite au projet "Surfaces agricoles utiles" (SAU) conduit conjointement par l'office de l'information sur le territoire, le service de l'agriculture et le service des forêts, de la faune et de la nature.

Formation professionnelle

Toutes les entreprises forestières de formation sises sur le territoire vaudois, ont pu fréquenter un cours de formation relatant de leurs nouveaux devoirs liés aux exigences de la nouvelle ordonnance fédérale de formation des forestiers-bûcherons CFC.

Conservation de la faune

Une forte impulsion a été donnée pour soutenir la biodiversité en forêt en collaboration transversale avec l'Inspection cantonale des forêts. Au total, 5 plans d'action et 20 fiches ont été développés afin de concrétiser la stratégie cantonale de conservation d'espèces animales et végétales prioritaires sur le terrain.

Le projet Interreg sur le suivi de la colonisation du cerf dans le massif du Jura s'est achevé. Il a permis de poser un diagnostic technique franco-suisse et doit servir de base pour une politique coordonnée entre les éléments de planification de la gestion du cerf au sens de la législation sur la faune et les bases légales de planification et d'aménagement forestier.

Inspection de la pêche

Au niveau de l'inspection de la pêche :

- organisation de la formation des pêcheurs sportifs, en collaboration avec les sociétés de pêcheurs amateurs du canton,
- poursuite du plan de protection de l'écrevisse indigène et d'un autre plan pour limiter la propagation des espèces exotiques (travaux d'assainissement d'un plan d'eau)
- participation à une étude, au sein de la Commission internationale pour le Léman, afin de déterminer les causes du déclin de l'omble chevalier,
- suivi de l'évolution de la population de palées du lac de Joux (mise en place d'un monitoring pour optimiser la gestion du patrimoine halieutique),
- reconduction de l'interdiction de la plongée sur les omblières pendant la période de protection,
- reconduction de l'ouverture de la pêche au brochet pendant la période de reproduction.

Conservation de la nature

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes s'est notamment concrétisée par la formation de 160 employés communaux provenant de 103 communes et de 40 agents du Service des forêts, de la faune et de la nature grâce à des cours organisés en commun avec la Station cantonale de protection des plantes.

Sur le terrain, la lutte a pris de l'intensité. On peut, en particulier, mentionner la lutte sur les berges du Rhône conduite par le service des eaux, sols et assainissement avec le traitement d'environ 12'000 plantes de berce du Caucase et d'environ 16'000 plantes de renouée du Japon (cette action fait l'objet d'un suivi scientifique).

Dans le domaine des réserves naturelles, il faut mentionner les décisions du chef du Département de l'intérieur qui a rejeté les recours formulés contre les décisions de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de

Neuchâtel. Ces décisions font l'objet de nouveaux recours auprès du Tribunal cantonal, cour de droit administratif et public.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2007 sur les chalets de vacances construits sur le domaine de l'Etat au bord du lac de Neuchâtel (contrats nature) fait lui aussi l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public.

Dans le domaine du développement régional, le Grand Conseil a adopté la loi cantonale d'application sur les parcs d'importance nationale et le Conseil d'Etat a transmis les projets de parcs naturels régionaux "Parc jurassien vaudois" et " Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut" à la Confédération (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- [Energie renouvelable dans le canton](#)
- [Dangers naturels : 100 forestiers formés](#)
- [Transfert d'un lynx vers St-Gall](#)
- [Diminution de la population de lynx des Alpes vaudoises](#)
- [Un loup dans la région du Grand Mueran](#)
- [Parcs naturels](#)
- [Biodiversité au Vallon du Nant](#)
- [Concours "coureur néophyte"](#)

Groupes de prestations

113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Groupes de prestations

113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations

113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Événements marquants, évolutions significatives

1. Coordination lors de planification

En 2008, la sollicitation du SEVEN a été particulièrement importante dans le suivi des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

2. Protection de l'air

2.1 Contrôle des émissions

Inspection des chauffages

La vague des assainissements déclenchée par les nouvelles valeurs limites d'émission pour les chauffages, de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), mises en application à l'automne 2005, commence à s'amortir enfin dès octobre 2008.

En 2008, env. 35'000 (41%) des 85'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs. Parmi celles-ci, 6326 installations, contrôlées en 2008 (18 %), ne peuvent plus être mises en conformité par rapport aux exigences de l'OPair et devront faire l'objet d'un assainissement (en règle générale dans un délai de 8 ans).

2.2 Surveillance des immissions

Achèvement du renouvellement du réseau Vaud'Air

2008 a vu l'achèvement du renouvellement du réseau de surveillance de la qualité de l'air (réseau Vaud'Air), commencé en 2007. La mesure en continu des particules fines (PM-10) a été intensifiée et deux appareils de mesure en continu des composés organiques volatils ont été implémentés. Le SEVEN pourra documenter la pollution liée à cette dernière famille de polluants atmosphériques qui comprend notamment des composés aux propriétés cancérigènes avérées comme le benzène ou des hydrocarbures, sources de nuisances olfactives significatives pour la population.

Avec le réseau Vaud'Air, le Canton de Vaud dispose d'un outil évolutif et adapté aux besoins actuels, tant en matière d'information au public qu'à l'application de la législation en matière de protection de l'environnement.

3. Matières dangereuses

3.1 Inspection des produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

Le Règlement vaudois d'application de la législation sur les produits chimiques (RVLChim), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, et charge le SEVEN d'assurer la coordination des différentes autorités cantonales concernées ainsi que des relations avec les autorités fédérales. Des consultations internes à l'Etat de Vaud ont été organisées dans le cadre des procédures d'auditions concernant les projets de modification des ordonnances fédérales inhérentes au droit chimique telles que l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) et l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio), notamment. Le droit chimique suisse étant étroitement lié au droit européen en la matière, ces textes légaux nécessitent de fréquentes mises à jour.

Surveillance du marché

La surveillance du marché a été axée sur la participation à des campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons et de vérification de la mise en œuvre du contrôle autonome par les fabricants de produits chimiques. L'accent s'est porté notamment sur certaines matières actives de produits phytosanitaires, sur les ciments, les huiles essentielles ainsi que les produits de nettoyage.

Réduction des risques chimiques

Les projets d'installations utilisant des fluides stables dans l'air comme réfrigérant et répondant aux exigences de l'Ordonnance sur la réduction des risques chimiques, annexe 2.10, ont abouti à l'octroi de 162 autorisations cantonales. Un grand nombre de ces demandes d'autorisation (118) ont été introduites directement par le requérant et l'autorisation délivrée informatiquement par le logiciel de la plateforme Internet des cantons www.pebka.ch. Des contrôles ont également été effectués lors d'usages spécifiques de produits phytosanitaires, en particulier lors du traitement des vignes par hélicoptères.

3.2 Prévention et protection contre les accidents majeurs

Plans d'affectation

L'information s'est intensifiée en matière de prévention des accidents majeurs par l'aménagement du territoire. La complexité de cette problématique apparaît au fur et à mesure des cas examinés, et les plus critiques sont les nouvelles densifications de personnes à proximité de voies ferroviaires utilisées pour le transport de matières dangereuses ou de gazoducs à haute pression. En 2008, le SEVEN s'est prononcé pour 33 projets d'aménagement situés à proximité d'entreprises à risques technologiques.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Parmi les 172 entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) recensées en 2008, les plus fortes diminutions de risque ont eu lieu dans une STEP et une piscine qui ont abandonné l'utilisation de chlore très toxique, et dans trois entreprises de traitement de surface qui ont effectué des assainissements.

Le SEVEN a examiné 410 dossiers de demandes de permis de construire en 2008 dont 112 ont fait l'objet de préavis dans le cadre de l'OPAM. Quatre entreprises de grande importance ont soumis des projets de nouvelles constructions qui ont été acceptés.

3.3 Accidents impliquant des matières dangereuses

Préparation

Une directive a été validée en 2008 sur l'organisation et le financement de la formation interne des sapeurs-pompiers concernés en matière de lutte contre les fuites de produits chimiques, et ceci en collaboration avec le SESA et l'ECA.

Par ailleurs, le service de piquet du SEVEN a été renforcé durant l'événement « Euro 2008 » et a participé à l'exercice « GVA 08 » de l'Etat Major Cantonal de Conduite (EMCC).

Sinistres

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 84 fois durant l'année 2008, et est intervenu pour 60 sinistres avec produits chimiques et un cas avec suspicion d'un risque biologique.

4. Lutte contre le bruit

Dossiers CAMAC, plans d'affectation, projets routiers

Au courant 2008, 1681 dossiers ont été transmis par la CAMAC pour préavis sur l'octroi d'une ou plusieurs autorisations spéciales, voire sur un rapport d'impact sur l'environnement, soit :

- 1453 demandes de permis de construire ;
- 126 plans d'affectation ;
- 68 projets routiers ;
- 34 divers.

Déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal

Durant l'année 2008, la section Lutte contre le bruit a procédé à env. 100 déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, dont env. les trois quart pour le bruit et un quart pour les RNI, la quasi totalité de celles-ci nécessitent au moins une visite locale.

Plaintes et mesures in situ

Dans le cadre du traitement des plaintes et des réclamations adressées au SEVEN en 2008 en ce qui concerne le bruit, notre service a procédé à 14 mesures de contrôle in situ.

Son et laser

Compte tenu de la surcharge de travail, le SEVEN n'a procédé cette année qu'à 8 contrôles selon l'ordonnance son et laser (OSLa). Par ailleurs, le projet de révision du règlement cantonal d'application doit encore être finalisé en vue d'une consultation en 2009.

Assainissement des routes

Durant l'année 2008, des contacts réguliers ont été entretenus avec le Service des routes (SR) pour superviser le démarrage des projets d'assainissement.

Assainissement CFF

Dans le cadre de l'assainissement du réseau ferroviaire, l'Office fédéral des transports a communiqué au canton 5 nouvelles décisions d'approbation pour le changement de 630 fenêtres. Afin d'assurer le suivi de ce projet, le SEVEN a engagé un nouvel ingénieur qui rentrera en fonction au début 2009. Cette démarche est totalement financée par la Confédération.

5. Rayonnement non ionisant

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2008 a légèrement fléchi par rapport aux années précédentes (146 dossiers en 2008, 180 en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que le taux de couverture du réseau UMTS devient important.

A la fin de l'année 2008, il y avait 1501 stations de base en fonction sur le territoire du canton (657 de Swisscom, 492 d'Orange, 296 de Sunrise, 24 de Tele 2, 19 d'InPhone et 13 des CFF).

A la fin 2008, il existait dans le canton 115 emplacements avec des regroupements d'antennes, dont une centaine avec 2 opérateurs et le reste avec 3.

Le SEVEN a constaté que les oppositions et les recours restent fréquents lors de la mise à l'enquête des stations de base pour la téléphonie mobile. Ce qui démontre la sensibilité de la population face à la problématique du rayonnement électromagnétique.

Dans une récente jurisprudence du Tribunal fédéral, ce dernier a confirmé que les normes suisses correspondaient à l'état des connaissances scientifiques et que le principe de précaution étaient suffisamment pris en compte dans les normes définies actuellement dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

6. Energie

En 2008, les questions énergétiques ont fait l'objet d'un intérêt politique et d'un intérêt du public toujours croissants. Outre le fait qu'il s'agissait de la dernière ligne droite avant l'ouverture du marché de l'électricité (ouverture du marché réservée aux gros consommateurs dans un premier temps), on peut rappeler encore la présentation de plusieurs plans d'actions énergétiques par le Conseil fédéral ou l'adoption, par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), d'une version actualisée du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Sans oublier les variations rapides et importantes du prix du pétrole qui ont focalisé l'attention de tous sur la thématique de l'énergie.

Cet intérêt a entraîné un engagement très important du service sur les plans politique et législatif, que ce soit dans le cadre d'interventions parlementaires, de consultations ou pour la mise à jour de textes réglementaires ou législatifs. Relevons en particulier le fait que les dispositions légales cantonales nécessaires pour assurer une transition harmonieuse dans un marché de l'électricité ouvert ont été préparées et devront entrer en vigueur au début de l'année 2009.

Le programme cantonal de subventionnement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a également subi les conséquences de l'intérêt pour l'énergie puisque les demandes d'aides financières, déjà importantes en 2007, ont véritablement « explosé » en 2008 avec quelque 1'500 requêtes.

Durant cette année, le contrôle de l'application de la réglementation vaudoise sur l'énergie s'est poursuivi. La construction de plusieurs bâtiments neufs a été suivie depuis le stade de la mise à l'enquête jusqu'à des inspections effectuées sur les chantiers. Celles-ci ont mis en évidence la nécessité de renforcer rapidement les contrôles ainsi que la formation des intervenants du bâtiment.

Relevons pour terminer l'entrée en vigueur, au premier janvier 2008, d'une nouvelle version de la norme d'isolation thermique dans les bâtiments (SIA 380/1) dans laquelle le service s'est impliqué au niveau de la formation et de l'information.

Projets particuliers

Protection de l'air

Campagne de mesure de la qualité de l'air à St-Prex

Suite à diverses plaintes de la population de St-Prex liées aux émissions polluantes de la verrerie Vetropack SA, le SEVEN a mené une campagne de mesure de la qualité de l'air durant six mois avec le laboratoire mobile. Cette campagne a mis en évidence que, bien que les installations de Vetropack SA respectent les exigences légales en matière d'émissions de polluants atmosphériques, les activités de la verrerie sont responsables d'une dégradation de la qualité de l'air à St-Prex. Une démarche d'assainissement des installations a ainsi été lancée.

Transalp'Air : un nouveau site internet consacré à la qualité de l'air des Alpes du Nord

Les spécialistes de la qualité de l'air de Suisse romande (Genève, Vaud, Valais), de France (Ain, Savoie et Haute-Savoie) et d'Italie (Vallée d'Aoste) ont mis en commun les données produites par plus d'une cinquantaine de stations de mesure pour créer un site d'information et de prévision transfrontalier. Le site Transalp'Air (www.transalpair.eu) met à la disposition des internautes des données détaillées sur la qualité de l'air de cette région alpine, grâce notamment à un indice de pollution calculé selon les normes européennes ou suisses.

Cette démarche répond aux attentes croissantes des autorités et de la population des trois pays limitrophes quant à l'interprétation des législations suisse et européenne en matière de protection de l'air et au besoin d'harmonisation de l'information de parts et d'autres des frontières.

Energie

Information

L'information reste l'un des axes prioritaires de l'activité du service. Ainsi, outre la mise sur pied de cours, de séminaires et de conférences, le service exploite un Centre Info-Energie, gratuit et tous les jours à disposition du public et des professionnels.

Par ailleurs, de l'information est fournie dans les écoles, avec environ 350 classes visitées annuellement, l'animation de passeports-vacances ainsi que la mise à disposition des enseignants d'un Centre de documentation.

Cadastre des énergies renouvelables

Après le potentiel éolien du canton de Vaud, publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique lié à l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois a été établi sous le nom de projet Boiseau. Il fait un état des lieux de la situation actuelle et des perspectives futures et montre que les ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements.

Les études ont été transmises aux différentes communes, groupes et entreprises susceptibles de concrétiser ces potentiels énergétiques. L'utilisation de toutes les ressources mises en évidence permettrait une diminution des émissions de CO₂ de plus de 200'000 tonnes par année.

Mesures climatiques

Le suivi de la consommation de chauffage permet de dépister d'éventuelles anomalies, de mesurer l'efficacité d'une mesure d'économie d'énergie et de vérifier la puissance de l'installation de chauffage. Pour cela, des mesures régulières de la température atmosphérique sont nécessaires. Le système de mesures cantonal donne accès, via le site internet du service, à des données de température ainsi que d'ensoleillement et d'humidité pour un certain nombre de stations. Un outil permettant le contrôle continu du chauffage est également proposé.

Production d'électricité avec la chaleur des aquifères profonds alpins

Le SEVEN est l'un des partenaires fondateurs du projet AGEPP (Alpine Geothermal Power Production) qui a pour objectif de démontrer la possibilité de produire, en plus de la chaleur, de l'électricité d'origine géothermique en exploitant les aquifères profonds dans les Alpes. L'emplacement choisi pour le projet est celui de Lavey-les-Bains. Après la phase initiale d'évaluation de la faisabilité, les études de fissuration du sous-sol, de sismicité et d'évaluation des coûts sont pratiquement achevées. La recherche d'investisseurs privés et publics ainsi que la planification du forage de reconnaissance devraient pouvoir être entreprises l'année prochaine si la rentabilité du projet reste avérée.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pour la qualité de l'air :

<http://www.vd.ch/air>

<http://www.transalpair.eu>

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/

Groupes de prestations

114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations

114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations

114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agréments pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations

114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations

114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations

114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations

114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Événements marquants, évolutions significatives

Division Affaires vétérinaires

Epizooties

Le SCAV a assumé la première partie des deux campagnes nationales d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) et de vaccination des ruminants contre la langue bleue. Ces importantes opérations ont mis à forte contribution les ressources des Affaires vétérinaires.

L'Institut Galli-Valerio a effectué 150'000 analyses dans le cadre de la phase initiale de l'éradication de la BVD. Tous les bovins des cantons de Vaud, Valais et Genève ont été testés, révélant un taux d'animaux infectés persistants d'un pourcent environ.

Protection des animaux

L'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2008 de la nouvelle loi fédérale sur la protection des animaux et de son ordonnance d'application va avoir des répercussions importantes sur les activités du SCAV en la matière, en particulier dans les domaines de la détention des animaux de compagnie, des chevaux et des animaux exotiques, ainsi qu'au niveau de la surveillance des expériences sur animaux. Le personnel actuellement en charge de ces dossiers ne peut répondre que de manière très partielle aux nouvelles exigences légales.

En 2008 environ 1'600 contrôles ont été effectués, dont une partie seulement par les collaborateurs des affaires vétérinaires.

Police des chiens

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la loi sur la police des chiens ainsi que de son règlement d'application ont exigé une restructuration de ce domaine, notamment en raison de l'ouverture de dossiers relatifs aux chiens potentiellement dangereux, de la gestion du secrétariat de la commission pour la police des chiens, de la mise en place et de la gestion d'une structure destinée à évaluer les chiens dangereux et potentiellement dangereux. Par ailleurs, l'organisation de séances d'informations destinées à plusieurs partenaires (gendarmerie, polices, vétérinaires), la création d'une brochure informative sur la loi et d'un film sur le test de conduite d'obéissance et de maîtrise, la mise en place et la gestion d'un stand d'information à l'occasion d'Animalia ont été nécessaires. Finalement, une augmentation d'un peu plus de 17 % des dossiers liés aux cas de morsures et de comportements agressifs a été enregistrée (389 cas en 2007 et 456 cas en 2008). En tout, près de 1'300 dossiers ont été traités.

Institut Galli-Valerio

L'opportunité d'une intégration de l'Institut dans les structures du CHUV a été étudiée. Parmi plusieurs scénarii analysés, l'intégration comme unité de base dans le département de Pathologie et Médecine de Laboratoire a été retenue comme la meilleure solution. Elle permettrait à l'Institut Galli-Valerio de mieux jouer son rôle dans le contexte de la santé publique et d'exploiter des synergies, tout en maintenant son identité vétérinaire et en respectant le legs du Professeur Galli-Valerio.

Division Protection du consommateur

Contrôle des viandes

Le SCAV a remis à la mi-juin 2008 au Conseil d'Etat le rapport "Projet de cantonalisation du contrôle des viandes dans le canton de Vaud", qui conclut notamment qu'une telle opération est non seulement souhaitable et nécessaire, mais également réalisable. Toujours dans ce domaine, le vétérinaire cantonal a rencontré une quinzaine de vétérinaires vaudois intéressés à une activité de vétérinaire officiel au sein du futur Service vétérinaire public, qui doit prendre forme d'ici au 31 mars 2012 au plus tard, en application des nouvelles bases légales fédérales. Une douzaine d'entre eux ont déjà suivi un premier module de formation leur permettant d'acquérir les connaissances de base pour cette nouvelle fonction.

Produits chinois contaminés par la mélamine

A la mi-septembre 2008, il a été rendu public que des préparations pour nourrissons avaient été contaminées par de la mélamine en Chine. Cette substance toxique a probablement été incorporée au lait ou au lait en poudre contenu dans ces produits. Habituellement utilisée pour fabriquer du plastique, elle permet aussi d'augmenter artificiellement la teneur en protéines des aliments auxquels elle est ajoutée. En Chine, la consommation de ces préparations a entraîné des défaillances rénales chez les enfants.

Le lait et les produits laitiers chinois ne peuvent être importés ni dans l'Union européenne (UE) ni en Suisse ; seules les denrées transformées contenant du lait en poudre sont autorisées dans l'UE et sur notre territoire.

A la suite de cette annonce, nous avons développé une méthode d'analyse permettant de doser ce contaminant dans divers produits laitiers, articles de boulangerie, friandises, etc. Parmi les analyses effectuées, seul un échantillon contenait de la mélamine. Il s'agissait de friandises achetées par un consommateur lors d'un voyage en Chine.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec nos homologues des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une trentaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les résultats des campagnes organisées par notre service sont donnés en **annexe** (cliquez pour y accéder).

Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants:

- **Qualité de l'eau potable**
- **Distribution de l'eau**
- **Plages et piscines**

Projets particuliers

PCB dans les poissons du Léman

Des campagnes d'analyse de polychlorobiphényles (PCB) dans les poissons ont été organisées au cours de l'année sous revue. Les résultats obtenus ont montré que, contrairement aux autres espèces lacustres, les teneurs en ces contaminants étaient élevées dans certains ombles chevaliers.

Les PCB ayant la particularité de s'accumuler dans la matière grasse, les poissons sont d'autant plus contaminés qu'ils sont âgés. Une relation directe entre la taille des ombles chevaliers et leur teneur en PCB a ainsi pu être démontrée. Cette contamination est d'origine diffuse, elle est indépendante du lieu de pêche.

Certains PCB présentant une toxicité élevée, semblable à celle de la dioxine, un risque sanitaire existe donc pour le consommateur. L'agence française de sécurité sanitaire des aliments a examiné les résultats qui lui ont été soumis, et elle est parvenue à la conclusion que les ombles chevaliers du lac Léman pouvaient être consommés sans risque si leur taille était inférieure à 39 cm. Au-delà, les ombles chevaliers peuvent contenir des PCB en quantités supérieures aux normes préconisées par l'Organisation mondiale de la santé, et donc présenter un risque pour la santé de celui qui en consomme.

Dès lors, les chimistes cantonaux de Vaud, Valais et Genève ont prononcé une interdiction de commercialisation des ombles chevaliers pêchés dans le Léman et dont la taille est supérieure à 39 cm, décision qui a été communiquée à tous les pêcheurs professionnels. Considérant que de tels poissons représentent une faible part de la pêche professionnelle, cette interdiction paraît proportionnée et apte à protéger les consommateurs sans nuire gravement aux intérêts économiques des pêcheurs professionnels. Une telle mesure est par ailleurs déjà en vigueur dans la partie française du Léman, conformément à l'arrêté pris par M. le Préfet de Haute-Savoie.

S'agissant de la pêche de loisirs, des recommandations de même nature seront communiquées aux pêcheurs par l'entremise de leurs sociétés ainsi que par la remise d'une brochure explicative jointe aux permis de pêche.

Il est important de rappeler que la consommation d'autres espèces de poissons du Léman ou d'ombles chevalier respectant les exigences de taille fixées par les autorités ne présente pas de risque pour la santé.

PCB dans les poissons : pour en savoir plus

- [Communiqué de presse de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman](#)
- [Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments](#)
- [Recommandations des autorités fédérales](#)

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Sources d'informations complémentaires

Informations spécifiques

Le SCAV publie chaque année un rapport d'activité, disponible dès fin juin sur le site du service, lequel comprend également de nombreuses autres informations

- [Site du SCAV](#)
- [Rapport annuel 2007](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Événements marquants, évolutions significatives

Création et présidence d'une Conférence latine contre la violence domestique

En vue de la coordination de tous les services, bureaux et projets d'intervention contre la violence domestique actifs, la Confédération, via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et son Service de lutte contre la violence (SLV), a souhaité disposer d'un soutien délocalisé en Suisse latine.

En conséquence, le SLV a décidé de confier au BEFH la responsabilité de développer et de gérer une plateforme latine contre la violence domestique, analogue à celle qui existe déjà en Suisse alémanique.

La "Conférence latine contre la violence domestique" a démarré ses activités en mars 2008. Elle veut favoriser l'information et les synergies intercantionales.

La Confédération, par l'entremise du SLV, a mis des fonds à disposition du BEFH, qui lui ont permis d'engager une coordinatrice à raison de 0.2 ETP.

Projets particuliers

Garderies

Conformément aux exigences de la LAJE et afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise sont entrées dans le réseau de la ville de Lausanne (**RéseauL**), en tant que garderies d'entreprise.

Formation

Afin de sensibiliser à l'égalité les jeunes femmes et les jeunes hommes en apprentissage, le BEFH et l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) ont élaboré un fascicule intitulé Travailler à l'égalité. Répertoire d'activités pour la promotion de l'égalité dans le cadre de l'enseignement de culture générale des écoles professionnelles. Ce fascicule s'inscrit dans la continuité du matériel L'école de l'égalité

destiné à la scolarité obligatoire.

Ce fascicule a été exploité par l'EPM tout au long du mois de juin 2008. Il a été introduit par des représentations de théâtre interactif, dont le but était d'ouvrir la réflexion des jeunes, de les encourager à rechercher des solutions permettant de respecter l'égalité dans leurs relations sociales, affectives et professionnelles, et de leur faire prendre conscience de leurs compétences individuelles et collectives.

Tant le théâtre que les activités qui ont suivi ont fait l'objet d'évaluations très positives de la part de la direction, des enseignant-e-s et des élèves, qui souhaitent que l'opération soit reconduite en 2009.

Emploi

Afin de permettre un contrôle effectif du respect de l'égalité dans la procédure des marchés publics, la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch), par l'intermédiaire du BEFH, et la Conférence romande des marchés publics (CROMP) ont mis sur pied une nouvelle annexe P6 au Guide romand pour les marchés publics (septembre 2008), qui oblige les entreprises à attester de leur conformité envers la Loi sur l'égalité lorsqu'elles soumissionnent. L'annexe P6 prend la forme d'un engagement sur l'honneur qui doit être signé par les entreprises et inclus dans chaque dossier de candidature. Les entreprises soumissionnaires y attestent respecter l'égalité, en particulier salariale, entre les femmes et les hommes. Il leur est rappelé que l'irrespect de ce principe peut être sanctionné.

Les soumissionnaires sont aussi renseignés sur l'existence d'un outil informatique « Logib » qui permet de procéder gratuitement à un auto-contrôle de la masse salariale, au regard de l'égalité (www.logib.ch).

Afin de mieux informer les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises sur cette nouveauté du Guide romand, une journée d'information a été organisée le 4 novembre 2008 à Lausanne.

Violence domestique

La mise sur pied des mesures d'aide contrainte pour les auteur-e-s de violence dans le couple est une des missions de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, présidée par le BEFH. En 2008, le BEFH, avec le service spécialisé Violence et Famille, a développé un programme socio-éducatif imposé pour auteurs de violence dans le couple. Le suivi de ce programme est ordonné, par la justice, à l'encontre d'auteurs

condamnés pénalement à une peine avec sursis pour des infractions relevant de la violence conjugale. L'objectif du programme, qui s'étend sur 12 mois, est d'éviter la récidive des auteurs de violence dans le couple, en leur permettant de développer des dispositions favorables au changement, tendant à une prise de conscience de leur propre responsabilité et de la gravité de leurs actes.

Le 25 novembre 2008 est entrée en vigueur la loi vaudoise d'application de l'article 28b du Code civil suisse qui concerne la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement. Cette nouvelle loi permet **l'expulsion immédiate du domicile commun de l'auteur-e de violence domestique** et fournit ainsi une meilleure protection des victimes. L'expulsion immédiate offre la possibilité à la victime de rester à son domicile, avec ses enfants. Tout au long de la procédure, les différentes autorités impliquées signalent à la victime comme à l'auteur-e, les possibilités de soutien existant dans le canton de Vaud, tant il est clair que la réponse judiciaire à la violence domestique est nécessaire mais loin d'être suffisante pour lutter contre la récidive.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite